

dations concernant les sanctions légales à prendre envers ceux qui maltraitent les animaux et envers toutes personnes qui élèvent ou capturent des animaux en vue de les revendre à des chercheurs ou à des centres de recherche et qui les traitent de façon cruelle...

Je le répète, monsieur l'Orateur, le bill C-150 traite l'ensemble de ce sujet. De fait, c'est une amélioration par rapport à l'alinéa b) parce que même si la version initiale ne parlait que des animaux et oiseaux domestiques on a maintenant élargi cette définition pour inclure tous les genres d'animaux.

A l'alinéa c) ou parle de

...la façon la moins cruelle de pratiquer le piégeage des animaux à fourrure...

Voilà qui soulève un problème très complexe.

Comment peut-on élever des animaux et vivre du produit de la vente de leur peau et de leur fourrure et s'attendre que la société continue à vous considérer comme une personne compatissante. Tant que la société vivra de la chair des animaux, de leurs peaux et de leurs produits nous serons aux prises avec un problème très grave. Le député de Vancouver-Est a déjà fait allusion à la chasse aux phoques qui est tout à fait d'actualité. La plupart d'entre nous connaissent des éleveurs d'animaux à fourrure. Il y en a à vrai dire quelques-uns de très prospères dans ma circonscription.

J'irai jusqu'à dire que les animaux qu'on destine à la recherche sont traités au fond de la même façon que les animaux domestiques parce que tous sont destinés à procurer des bénéfices à leurs propriétaires. Même l'élevage de la volaille comporte certains usages qui ne sont peut-être pas tellement inhumains, mais qui font partie des réalités de la vie quotidienne.

Je veux parler des abattoirs qui sont nécessaires si nous demeurons carnivores, d'un certain traitement nécessaire des animaux que d'aucuns pourraient considérer comme inhumain mais que l'industrie agricole estime indispensable à un élevage rationnel. Par exemple, dans tout le Canada les vaches laitières sont attachées dans leur stalle vers la fin d'octobre ou le début de novembre jusqu'au mois d'avril ou mai suivant. Pendant tout ce temps-là elles ne peuvent faire environ que deux pas en avant ou en arrière. On enferme la queue des chevaux de trait dans des harnais spéciaux qui déforment et recourbent leur épine dorsale à la base de la queue pour leur donner plus de grâce, paraît-il, mais qui cause sans aucun doute bien des douleurs à l'animal à un certain moment.

Vous, monsieur l'Orateur, et tous les députés qui connaissent l'industrie agricole savez que l'on applique de la soude caustique sur

les embryons de cornes des jeunes veaux ou qu'on les décorne avec des scies ou de grandes pinces à levier, ce qui est certes douloureux. Je l'ai vu faire de ces deux façons et c'est vraiment douloureux. On coupe la queue des agneaux, comme celle de bien des chevaux et dans les deux cas sans anesthésie. Les porcelets, les veaux, les agneaux et les poulains mâles sont castrés sans anesthésie comme si ces méthodes étaient nécessaires à l'élevage de bétail.

Il est donc nécessaire, je pense, de tenir compte de tout cela en examinant une motion comme celle dont nous sommes saisis, car on pourrait facilement en venir à dire que l'homme existe pour rendre service aux animaux. Je ne vous paraîtrai pas trop dur, j'espère, si j'affirme catégoriquement que c'est précisément le contraire qu'il faudrait dire, que les animaux existent pour rendre service à l'homme.

Comme d'autres députés aimeraient prendre part au débat de cet après-midi, je vais maintenant faire un résumé de mes remarques. Je signale en terminant que j'aime bien les animaux. Nous avons à la maison un chien qui s'appelle Zippy, qui est presque un membre de la famille et qui a parfois plus d'importance que moi. Néanmoins, monsieur l'Orateur, donnons à chacun la place qui lui revient. Les gens sont plus importants que les animaux. Nous devons protéger les animaux de laboratoires, c'est vrai; mais nous devons les utiliser pour nous permettre de guérir les malades et non pas les considérer comme des idoles ou des objets de vénération. Il arrive trop souvent que des chiens soient mieux traités que des réfugiés et que des victimes de guerre.

Je dois dire bien carrément que je m'inquiète bien davantage des enfants que l'on brutalise, et dont des exemples frappants nous ont été révélés dernièrement, que de l'agonie des chiens, des chats, des singes, des cobayes et des tordeuses des bourgeons d'épINETTE; ces dernières ont fait l'objet de mes travaux durant tout un été dans le Nord de l'Ontario.

Personne ne saurait trouver à redire, selon moi, à la dernière partie de l'avis de motion. Le député de Vancouver-Est, en énumérant certaines espèces d'animaux qui le préoccupent, tels que les moutons des montagnes Rocheuses, les ours gris etc., a fait valoir un argument valable, selon moi. Je pense que nous devons tous certes prendre des mesures pour appuyer l'action des gouvernements, des particuliers et des organisations bénévoles à ce sujet. De même que nous devons nous élever contre la pollution et tout de ce qui amoindrit le monde où nous vivons, de même nous devons être en faveur de la conservation des espèces.